

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOGNAV-CM

Les ventes consenties par la société **LOGNAV-CM**, Société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Quimper sous le n°518 212 758, dont le siège social est situé ZA de Pennaros, 29150, Châteaulin (ci-après le « **Fournisseur** ») à tout acheteur professionnel (ci-après le « **Client** ») sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente.

**1. APPLICATION** - Conformément à l'article L. 441-1 du code de commerce, les Conditions Générales de Vente constituent le socle unique de la négociation commerciale et prévalent sur toute clause pouvant figurer sur les documents du Client, notamment toutes éventuelles conditions générales d'achat ou documents similaires. Les Parties peuvent déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées entre elles, par l'établissement de conditions particulières.

**2. OBJET** - Le Fournisseur exerce une activité de négoce de matériel civil et militaire (les « **Produits** »). La vente des Produits se fait sur la base d'une commande adressée par le Client au Fournisseur devant indiquer l'identité du produit, en particulier conformément à la nomenclature OTAN. En cas de demande d'un Produit spécifique par le Client, la commande se fait sur la base des spécifications techniques transmises par le Client qui doit donc fournir toutes les informations et instructions nécessaires au Fournisseur incluant, le cas échéant, les plans et indices de plan et tout cahier des charges éventuel. Le Client étant un professionnel de sa spécialité il lui revient d'être particulièrement vigilant dans la description des Produits commandés et de s'assurer que les spécifications correspondent bien aux finalités envisagées.

**3. DEVIS / COMMANDE** - Toute commande implique l'acceptation des présentes et l'émission préalable d'une expression de besoins par le Client, comportant les informations mentionnées à l'article précédent. Le Fournisseur émet ensuite un devis après analyse de cette expression de besoins. Tout devis a une durée de validité d'un (1) mois et devient caduc au-delà. L'acceptation du devis se fera par l'émission d'une commande par le Client qui sera ensuite confirmée par le Fournisseur par tous moyens. La confirmation par le Fournisseur reprendra les éléments du devis et les délais seront le cas échéant modifiés pour tenir compte des délais d'approvisionnement. Toute documentation devra être formellement adressée au Fournisseur et acceptée par ses soins afin qu'elle ait une valeur contractuelle. De plus, tout besoin spécifique de documentation de la part du client doit être expressément spécifié.

Le Client pourra faire ses observations sur cette modification sous trois (3) jours, passé ce délai, l'engagement des parties sur ces termes sera considéré comme définitif. L'acceptation par le Fournisseur de toute commande pourra être subordonnée à la présentation par le Client de garanties financières suffisantes. Le Fournisseur pourra demander au Client des éléments permettant d'apprécier sa solvabilité.

**4. MODIFICATION / ANNULATION DE COMMANDE** - toute commande ferme ne peut être annulée sans l'acceptation expresse du Fournisseur et entraînera à *minima* la facturation des coûts effectivement supportés par le Fournisseur au jour de l'annulation. Le Fournisseur transmettra sur demande du Client les justificatifs permettant d'apprécier la réalité des coûts supportés par le Fournisseur. Les données enregistrées dans le système informatique du Fournisseur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

**5. PRIX** - Le prix est fixé au devis et comprend, sauf indication contraire, le prix des Produits emballés, départ entrepôt du Fournisseur. Ne sont pas compris dans le calcul du prix : les frais de transport et d'assurance. La TVA sera celle applicable au jour de la livraison. En cas de hausse du coût d'approvisionnement, notamment des matières premières, postérieurement au devis le Fournisseur se réserve la possibilité d'ajuster le prix à due proportion de cette augmentation sur la confirmation de commande : le Client dispose alors du droit de résilier la commande dans les trois (3) jours à compter de cette confirmation.

**6. PAIEMENT** - Pour toute première commande d'un nouveau Client, un acompte correspondant à 100% du prix de la commande peut être exigé. Le prix (ou le solde du prix) est payable dans un délai de trente (30) jours date d'émission de facture. Aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement anticipé. Le paiement se fera de préférence par virement. Le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre. En cas de non règlement par le Client à la date d'échéance, le client sera redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable de pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt appliqué par la BCE majoré de 10 points. En outre, conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement emporte de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros. Nonobstant ce qui précède, le montant de cette indemnité sera majoré des frais réels de recouvrement sur justification, si ces frais sont supérieurs.

**7. LIVRAISON** - Le Fournisseur fera ses meilleurs efforts pour respecter le délai de livraison le cas échéant indiqué sur le devis. Sauf accord des parties, aucun dédommagement ni pénalités ne seront dus dans l'hypothèse d'un retard de livraison. Le Fournisseur livre les Produits départ entrepôt. Le Fournisseur décline toute responsabilité dès que les Produits ont quitté l'entrepôt, les opérations de transport sont à la charge du Client auquel il appartient de vérifier les expéditions et d'exercer, le cas échéant, tout recours contre le transporteur.

**8. RECEPTION DES PRODUITS** - Le Client, ou son mandataire, se doit de vérifier l'état des Produits au moment de leur réception. Il appartient au Client d'exercer tout recours utile contre le transporteur en respectant les délais et conditions prévues aux articles L.133-1 et suivants du Code de commerce. Pour être valides, toutes réserves ou réclamations relatives à la conformité des Produits et leurs éventuels défauts apparents doivent être confirmées au Fournisseur par lettre recommandée avec accusé réception dans un délai de cinq (5) jours, en indiquant toutes les informations nécessaires à ce sujet. Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Fournisseur. En cas de réclamation acceptée par le Fournisseur, il sera procédé comme indiqué ci-dessous à l'article « Garanties » (remplacement, réparation, ou remboursement des Produits).

**9. GARANTIES** - Les Produits bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de douze (12) mois à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des Produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits et les rendant impropres à l'utilisation stipulée à l'expression de besoins émise par le Client. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par lettre recommandée, de l'existence des vices dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur découverte. La garantie est limitée, au choix du Fournisseur, au remplacement, à la réparation, ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice. La garantie couvre également les frais de main d'œuvre. Le remplacement des Produits ou d'une pièce des Produits n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure. La garantie ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles correspondant à l'expression de besoins émise par le Client.

**10. RESPONSABILITÉ** - La responsabilité de chacune des parties est limitée à la réparation du préjudice direct et prévisible subi par une partie, à l'exclusion des dommages indirects, consécutifs ou immatériels (ceci incluant, sans que cela soit limitatif : perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfices, préjudice d'image...). Le montant maximum de réparation qui pourrait être dû par une partie à l'autre est limité, toutes causes confondues, au double du montant facturé au titre de la commande concernée.

**11. TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES** - LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS EST DIFFERE AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX, ET CE QUELLE QUE SOIT LA DATE DE LIVRAISON DESDITS PRODUITS. Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les Produits, au profit du Fournisseur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. Le transfert des risques, de perte et de détérioration se rapportant aux Produits, intervient au moment où le Client, ou son mandataire, en prend physiquement possession.

**12. CLAUSE D'EXCEPTION D'INEXECUTION** - Toute inexécution par une partie de ses obligations résultant des présentes (notamment refus de prendre la livraison des Produits ou défaut de paiement à l'échéance) entraînera de plein droit la possibilité pour l'autre partie de refuser d'exécuter ou de suspendre l'exécution de ses propres obligations. Par ailleurs, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra faire exécuter elle-même l'obligation par un tiers, aux frais de la Partie défaillante.

**13. FORCE MAJEURE** - Sont considérés comme cas de force majeure les événements définis à l'article 1218 du code civil et les cas habituellement reconnus comme tels par la jurisprudence française. Les obligations incombant à chacune des parties reprendront leur cours dès que l'événement constitutif de cas de force majeure aura cessé. Si le cas de force majeure dure plus de trois (3) mois ou s'il rend la commande définitivement impossible, celle-ci sera résiliée sur demande de la partie la plus diligente, par lettre recommandée avec AR, sans indemnité quelconque.

**14. IMPREVISION** - Conformément à l'article 1195 du code civil, en cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion de la commande, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation de la commande à l'autre partie, dans les conditions prévues par le même article.

**15. ANTI-CORRUPTION** - les Parties s'engagent à respecter les lois, réglementations et usages applicables concernant les dispositions anti-corruption, incluant notamment la loi n° 2016-1691 du 9

décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin II, ainsi que toutes lois, réglementations et politiques anti-corruption applicables en France.

**16. DONNEES PERSONNELLES :** LOGNAV-CM recueille les informations nominatives suivantes relatives à ses clients et fournisseurs : adresse électronique, nom et prénom du contact, profession, raison sociale, téléphone, fax, numéro SIREN, éléments nécessaires à la facturation et au règlement. En tant que responsable du traitement, il met en œuvre un traitement de données à caractère personnel afin d'effectuer des opérations administratives liées à la gestion du compte client (livraisons, facturations, règlements et plus généralement toutes opérations raisonnables requises pour la bonne administration de la relation client), entretenir une documentation sur les clients, établir des statistiques financières et de chiffre d'affaires. Les données collectées sont celles nécessaires et indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés du Client ainsi qu'à ses éventuels prestataires et sous-traitants. Ce traitement est nécessaire à l'exécution des commandes passées avec le Client.

Le Client s'engage également à respecter cette réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition, qui s'exercent par courrier électronique, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL), 3 rue de Fontenoy, 75007 Paris.

**17. LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION** - Les présentes Conditions Générales et les ventes qui en découlent sont soumises à la loi française à l'exclusion de la Convention de Vienne. TOUT DIFFEREND RELATIF AUX PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET AUX VENTES QUI EN DECOULENT, Y COMPRIS LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION OU LEUR RESILIATION, SERA SOUMIS A LA COMPETENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST, NONOBTANT PLURALITES DE DEFENDEURS ET APPEL EN GARANTIE Y COMPRIS POUR LES PROCEDURES D'URGENCE ET LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU SUR REQUETE. A L'EXCEPTION DE CE QUI PRECEDE, LE FOURNISSEUR SE RESERVE LE DROIT DE SOUMETTRE LE LITIGE AU TRIBUNAL DU SIEGE SOCIAL DU CLIENT.